

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 24 MAI 2023

Date de la convocation
17.05.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 27

L'an deux mille vingt trois
le vingt quatre mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
M. RIGALT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire
délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, Mme TRAVOUILLON.

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demandes de subventions : Expositions Collégiale Ste Croix 2023

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de sa saison culturelle 2023, la Ville de LOUDUN programme des expositions avec des artistes professionnels, au sein de la Collégiale Sainte Croix, Monument classé au titre des Monuments Historiques.

Des activités de médiation auprès des jeunes, des scolaires sont proposées pour chaque exposition représentant entre 1 500 et 1 800 entrées jeune public sur du temps scolaire et hors scolaire (hors période de crise sanitaire).

Nous répondons ainsi à un besoin de développement culturel dans notre territoire rural. En effet, c'est le seul lieu de la Communauté de Communes du Pays Loudunais à proposer une programmation d'expositions artistiques avec des artistes professionnels. Au fil des années la programmation de la Collégiale a atteint une renommée qui dépasse les frontières du Pays Loudunais et attire un public provenant de tous les départements. Le lieu a d'ailleurs été sélectionné pour apparaître dans le guide des centres d'art édité par le magazine Artension depuis 2017.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **16 JUIN 2023**

Publié le : **16 JUIN 2023**

Notifié le :

BRANDY-DALSCHEART Après une exposition très réussie en 2016, et qui a marqué les esprits par ses installations monumentales occupant la collégiale dans ses 3 dimensions, ces deux artistes présenteront la suite de leur travail réalisés à 4 mains.

Hugo TERRACOL : Représentant de l'Abstrait lyrique, l'artiste questionne les éléments immatériels de la nature, c'est-à-dire ce qu'il y a entre les choses : l'invisible, l'imperceptible, l'impalpable. Autrement dit la lumière, l'air, l'espace, l'énergie vitale, les forces telluriques, etc. Conceptuellement, Hugo Terracol s'interroge sur la relation entre ces éléments : comment la nature est-elle le résultat sensible des interactions entre les particules de matière, l'énergie et les flux ? Comment le Souffle les anime-t-il pour former les grands rythmes et mouvements de ce monde ? Comment rendre picturalement sensible et visible cet invisible qui organise la nature ? Pour accompagner la résolution plastique de ces questionnements, l'artiste se nourrit de l'approche picturale des anciens peintres de paysage chinois : méditation, maturation, convocation des éléments.

Pour l'organisation de ces expositions, des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental à hauteur de 2 400 € et de la Communauté de Communes à hauteur de 2 400 € sont envisagées

Le budget prévisionnel est le suivant :

Exposition	Brandy Dalschaert	Hugo Terracol	Total
Cachet / Production	2 000	1 000	3 000
Déplacement, Hébergement, restauration,	550	450	1 000
Médiation : affiche catalogue	400	400	800
Médiation : Photo	140	140	280
Encart Artension	550		550
Matériel socle	850	200	1 050
Médiation Intervenants	250	250	500
Matériel Ateliers plastiques	100	100	200
Vernissages	50	50	100
Location nacelle	620		620
	5 510	2 590	8 100

FINANCEMENT

Département	2 400 €
CCPL	2 400 €
Ville	3 300 €
Total	8 100 €

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 11 mai 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,
- ⇒ autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20230524-2023-4-14b-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023